

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Pendant que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, puis-je demander que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. l'Orateur: Tous les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'honorable Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, déposée sur le Bureau le 13 juin 1977, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

RÈGLES DE 1971 CONCERNANT L'APPLICATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens tendant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, déposée sur le Bureau le lundi 13 juin 1977, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose: Que le bill C-56, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, (n° 2), soit lu pour la 1^{re} fois et que l'impression en soit ordonnée.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. McCleave: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance?

Des voix: D'accord.

M. McCleave: Sur division.

M. l'Orateur: Les ordres inscrits au nom du gouvernement.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère que le compte rendu témoigne de mon opposition au

Crime organisé

bill sur l'impôt sur le revenu—dont les dispositions relatives à l'assurance-vie me préoccupent beaucoup—par l'expression «sur division».

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE
D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ

M. Stuart Leggatt (New Westminster) propose:

Que la Chambre requière le gouvernement de constituer immédiatement une commission royale d'enquête sur le crime organisé au Canada

—Monsieur l'Orateur, depuis le 12 novembre 1974 la Chambre n'avait pas eu l'occasion de débattre cette question de façon aussi détaillée. La motion avait alors été présentée par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui avait fait valoir de façon très éloquente l'opportunité de modifier notre droit de façon à nous permettre de lutter contre cette force insidieuse et croissante dans notre société canadienne qu'est le crime organisé. Nous avons déjà affirmé, et nous affirmons de nouveau que notre parti ne peut que féliciter Radio-Canada de son solide et énergique exposé journalistique. A mon avis, si nous avions plus d'émissions de ce genre, nous aurions non seulement une plus haute cote d'écoute, mais nous obtiendrions une meilleure collaboration du grand public pour nous attaquer au problème du crime organisé qui a ses racines dans la rue.

● (1520)

Notre Chambre devrait offrir de grandes félicitations à Radio-Canada. J'ai une réserve au sujet de ces félicitations. Comme je l'ai indiqué, la dernière fois que la Chambre avait étudié cette motion, c'était le député de Saint-Hyacinthe qui l'avait présentée. En tant que téléspectateur, il m'a semblé injuste qu'on insinue que trois députés y étaient mêlés. Ces députés auront l'occasion de répondre devant les tribunaux mais j'espère qu'ils répondront au comité permanent des privilèges et élections ici même à la Chambre de façon qu'il y ait une enquête complète sur l'affaire. On insinuait certes que ces députés y étaient mêlés mais j'espère qu'ils se réjouiront qu'on ouvre une enquête complète dans le domaine politique.

Nous n'avons certes pas compris l'essentiel, et c'est la raison pour laquelle une commission royale d'enquête est si nécessaire. La commission royale ne devrait pas être limitée au Règlement de la Chambre, mais devrait étudier à fond la question du crime organisé et de son infiltration dans la vie politique, commerciale et syndicale au Canada. C'est ce qu'il faut découvrir.

Une voix: Et la force policière.

M. Leggatt: Oui, et la force policière, si elle y est mêlée. Je vois le solliciteur général (M. Fox) hausser les épaules pour dire qu'elle n'y est pas mêlée. Je suis certain qu'il se lèvera pour le dire.